



L'honorable Kevin Sorenson, C.P., député
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Nous sommes heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au Rapport du Comité permanent des comptes publics, Plan d'action sur le capital de risque (PACR), conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes ayant pris effet le 7 mars 2005. Nous remercions le Comité de son rapport et de son intérêt à faire en sorte que les investissements du gouvernement du Canada soient empreints d'équité, d'ouverture et de transparence, pour favoriser des entreprises novatrices.

Les réponses détaillées aux recommandations du Comité figurent ci-après.

Recommandation 1 : Que le ministère des Finances Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) expliquent clairement au Comité comment, si le gouvernement décidait d'élaborer une initiative semblable au Plan d'action sur le capital de risque, ils concevraient différemment les processus de sélection pour que ceux-ci respectent pleinement les valeurs d'équité, d'ouverture et de transparence tout en tenant compte des objectifs en matière d'investissement.

Le vérificateur général (VG) a recommandé que, lorsque sont effectués des investissements semblables à ceux du PACR, le gouvernement du Canada doive pleinement respecter les valeurs d'équité, d'ouverture et de transparence, tout en atteignant les objectifs en matière d'investissement. ISDE et Finances Canada, de même que la Banque de développement du Canada (BDC), souscrivent entièrement à cette recommandation.

Un groupe d'experts du secteur privé a établi un processus concurrentiel pour sélectionner les gestionnaires de fonds de fonds du PACR, et le choix final des gestionnaires a été déterminé par tous les investisseurs initiaux, y compris les investisseurs de fonds de fonds du secteur public et du secteur privé. Ce groupe a établi les exigences en matière d'information pour les applications, les critères de sélection

...2

ainsi que la méthode d'évaluation au moyen d'éléments comparatifs liés à l'industrie et il a présélectionné les candidats pour les entrevues en personne avant de faire ses recommandations finales au ministre des Finances.

Ce processus concurrentiel comprenait des activités de sensibilisation pour informer de la possibilité en question les postulants potentiels compétents, notamment une annonce initiale par le ministre des Finances, des communiqués diffusés par les organismes de presse et des communications avec les associations de l'industrie du capital de risque du Canada. Toutefois, le VG estimait qu'une période d'affichage plus longue, une meilleure explication des critères d'évaluation aux candidats potentiels et une plus grande sensibilisation aux États-Unis auraient profité au concours.

Si le gouvernement décide d'élaborer une initiative semblable au PACR, les processus de sélection concilieront les principes de confidentialité et de souplesse pour les partenaires du secteur privé, et ceux d'équité, d'ouverture et de transparence pour les partenaires du secteur public. De plus, le gouvernement du Canada prendra les mesures ci-après pour donner suite à certains enjeux soulevés dans le rapport du VG.

- Premièrement, le gouvernement accordera une plus longue période pour que les candidats puissent se préparer et soumettre les documents requis pour cette possibilité, comparativement aux périodes prévues dans les processus de sélection pour le PACR.
- Deuxièmement, le gouvernement renforcera ses activités de sensibilisation auprès de la collectivité mondiale du capital de risque afin de sensibiliser à plus grande échelle à cette possibilité et au processus de sélection, en particulier aux États-Unis, comme il est suggéré dans le rapport du VG.
- Troisièmement, le gouvernement permettra aux postulants non retenus d'obtenir en temps opportun de la rétroaction sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été choisis.

Recommandation 2 : Que le ministère des Finances Canada et ISDE fournissent au Comité des comptes publics un tableau montrant clairement quels renseignements concernant le Plan d'action sur le capital de risque, y compris tous les indicateurs de rendement, sont mis à la disposition, respectivement, du gouvernement du Canada, des investisseurs du secteur privé et du Parlement. Si certains renseignements ne sont pas divulgués, ou si la même information n'est pas fournie à tous, les raisons doivent en être indiquées dans le tableau.

Le VG recommandait d'améliorer la transparence et estimait que le gouvernement du Canada devait rendre publiques les informations pertinentes au sujet des activités et du rendement du PACR.

ISDE, Finances Canada et la BDC souscrivent à cette recommandation. En septembre 2016, ISDE a publié sur son site Web un rapport sur les mesures du rendement du PACR.

Lors de sa rencontre du PACR en septembre 2016, le Comité des comptes publics a demandé des renseignements additionnels sur cette initiative. Le gouvernement a communiqué des renseignements supplémentaires sur le site Web d'ISDE au début de février 2017 :

- Une liste des entreprises appuyées par le PACR, sauf celles ne souhaitant pas y figurer pour des raisons commerciales;
- Un rapport sur l'incidence économique des entreprises soutenues par le PACR pour lesquelles des données sont fournies à la BDC;
- La liste complète des fonds de capital de risque ayant fait l'objet d'engagements dans le cadre du PACR.

Le gouvernement rendra publique toute information que lui et la BDC recueillent sur l'activité et le rendement du PACR, sauf les renseignements commerciaux délicats sur un fonds ou une entreprise particulier(ère) soutenu(e) par le PACR dont la divulgation nuirait à la compétitivité de l'organisation en question. Cette information est protégée en vertu des ententes juridiques en matière d'investissement concernant les relations entre les investisseurs et les gestionnaires de fonds de fonds. Les renseignements délicats ne sont rendus publics que sous forme globale. Le tableau demandé figure en annexe.

Recommandation 3 : *Que le ministère des Finances Canada et ISDE fournissent au Comité, et divulguent publiquement, un tableau ventilant les investissements en fonction du secteur - primaire, secondaire et tertiaire - de l'économie (par exemple, extraction des ressources naturelles, fabrication de produits et services).*

Le Comité a recommandé les catégories ci-dessous pour les investissements du PACR :

Secteur primaire – agriculture, pêches et extraction des ressources naturelles

Les établissements commerciaux de ce secteur sont ceux qui principalement font de l'agriculture, élèvent des animaux, font de la pêche et extraient des minéraux naturels tels que des métaux ou du pétrole.

Secteur secondaire – fabrication

Les établissements commerciaux de ce secteur sont ceux qui principalement transforment de manière chimique, mécanique ou physique des matériaux ou substances en nouveaux produits.

Secteur tertiaire – services et le reste de l'économie

Ce secteur couvre le reste de l'économie, notamment le commerce de gros, la vente en détail, les services de chemin de fer et de transport, et tous les autres services.

En général, le capital de risque investit dans les nouvelles technologies ou dans les modèles d'affaires nouveaux et, par conséquent, rarement dans le secteur primaire. Aucune des entreprises soutenues par le PACR et qui appartiendraient à ce secteur n'œuvre directement ou principalement dans la production agricole ou dans l'extraction des ressources naturelles. Certaines d'entre elles, plutôt, créent des technologies habilitantes pour des clients commerciaux de ce secteur.

Dans le même ordre d'idées, le capital de risque est optimisé pour les entreprises qui comportent des risques considérables en matière de technologie et de marché et n'est normalement pas investi dans le secteur manufacturier traditionnel. Quelques entreprises soutenues par le PACR exécutent des activités de créneau pour fabriquer leurs produits, à l'interne ou en sous-traitance, telles que des circuits imprimés ou de petits dispositifs électroniques sur mesure. Ces entreprises sont considérées comme étant des entreprises de technologie, plutôt que de fabrication, car la nature de la fabrication et la valeur principale de l'entreprise sont déterminées par sa propriété intellectuelle.

Dans la plupart des cas, les investissements de capital de risque s'effectuent dans le secteur tertiaire des services et dans le reste de l'économie, y compris les investissements effectués par le truchement du PACR. Compte tenu de l'accent marqué sur la technologie, la ventilation des entreprises selon les catégories indiquées ci-dessous décrit mieux la nature de l'activité. L'industrie du capital de risque utilise aussi ces catégories :

Technologies de l'information et des communications, c'est-à-dire les entreprises créant des technologies dans les domaines de la téléphonie mobile, des télécommunications, de l'Internet, du cybercommerce, de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI), des logiciels, du matériel des médias numériques, de l'électronique et des semi-conducteurs.

Sciences de la vie, c'est-à-dire les entreprises créant des technologies dans les domaines de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques, des appareils médicaux et de la TI pour le secteur des services de santé.

Énergie et technologies propres, c'est-à-dire les entreprises créant des technologies dans les domaines de l'énergie de remplacement; de l'efficacité des procédés et de l'énergie; des produits et des substances chimiques; et de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles.

ISDE indique les investissements liés au PACR sur son site Web. Voici les résultats les plus récents :

Secteur économique	Montant investi (millions \$)	Nombre d'entreprises
Technologie de l'information et des communications	201	104
Sciences de la vie	147	16
Énergie et technologies propres	105	6
Total	453	126

Tableau : Secteur économique des entreprises appuyées par le PACR au 31 mars 2016

Tel qu'il est indiqué dans la réponse à la recommandation 2, en février 2017, ISDE a mis à disposition sur son site Web la liste des entreprises soutenues par le PACR, en indiquant notamment leurs noms, leurs lieux et leurs secteurs d'industrie. Ces renseignements seront actualisés chaque année et permettront au Parlement et au public de comprendre de manière détaillée la nature des entreprises appuyées par le PACR.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences
et du Développement économique



L'honorable Bill Morneau, C.P., député
Ministre des Finances

Pièce jointe

ANNEXE

Plan d'action sur le capital de risque : Type d'information à la disposition du secteur privé, du gouvernement, du public et du Parlement

Paramètres par élément de l'initiative du PACR	Niveau de détail reçu, par bénéficiaire		
	<i>Secteur privé Fonds de fonds</i>	<i>Gouvernement et BDC</i>	<i>Public et Parlement</i>
Investisseurs dans les fonds de fonds			
Profil de l'investisseur nom de l'investisseur; lieu de l'investisseur; type d'investisseur (gouvernement, régime de pension, établissement financier, société, particulier)	Complète	Complète	Globale
Information en matière d'investissement montant total engagé par l'investisseur dans le fonds de fonds; montant de trésorerie versé par l'investisseur au regard de l'engagement; trésorerie retournée à l'investisseur relativement aux engagements; valeur équitable de l'investissement actif de l'investisseur dans le fonds de fonds	Complète	Complète	Globale
Fonds de fonds			
Profil du fonds de fonds nom du fonds de fonds; montant total recueilli dans le fonds de fonds	Complète	Complète	Complète
Information en matière d'investissement montant total engagé par le fonds de fonds quant au capital de risque; montant de trésorerie versé par le fonds de fonds au regard de l'engagement; trésorerie retournée au fonds de fonds relativement aux engagements; valeur équitable de l'investissement actif effectué par le fonds de fonds	Complète	Complète	Globale
Fonds canadiens de capital de risque appuyés par le PACR			
Information relative au profil nom du fonds de capital de risque; secteur sur lequel est axé le fonds; lieu du fonds	Complète	Complète	Complète
Information relative à l'investissement montant total recueilli par le fonds; montant investi par le fonds dans des entreprises; trésorerie retournée relativement aux investissements du fonds; valeur équitable des investissements actifs du fonds	Complète	Complète	Globale
Entreprises canadiennes appuyées par le PACR			
Information relative au profil nom de l'entreprise; secteur d'industrie de l'entreprise; lieu de l'entreprise	presque complète	Presque complète	Presque complète
Incidence économique montant des revenus, employés, lieu, dépenses de recherche et de développement, et croissance des revenus de l'entreprise	Presque complète	Presque complète	Globale

Clé pour le tableau ci-dessous

Complète	L'ensemble détaillé complet des renseignements sur les paramètres sont fournis au bénéficiaire.
Globale	Les renseignements sur les paramètres fournis au public et au Parlement sont disponibles uniquement de manière globale, parce qu'ils sont délicats du point de vue commercial quant à un fonds ou à une entreprise déterminé(e) appuyé(e) par le PACR, et leur divulgation pourrait nuire à la compétitivité de l'organisation en question et leur communication est interdite par des exigences de confidentialité des ententes de partenariat limité concernant les relations entre les investisseurs et les gestionnaires de fonds dans le fonds.
Presque complète	L'ensemble détaillé de renseignements sur les paramètres est fourni pour plusieurs des entreprises appuyées par le PACR. Une partie des entreprises sont exclues parce que les renseignements sont délicats du point de vue commercial, la communication de ceux-ci pourrait nuire à la compétitivité de l'entreprise ou les renseignements n'ont pas encore été fournis par l'entreprise.